

AUXILIAIRE AMBULANCIER

PUBLIC : tout public sans condition de niveau scolaire.

PRE-REQUIS

Pas de pré-requis mais obligation d'être titulaire du permis de conduire B en cours de validité et post période probatoire.

OBJECTIFS

- Acquérir des connaissances nécessaires à l'exercice du métier ;
- Obtenir l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2 (AFGSU).

CONTENUS

- Règles d'hygiène et de prévention de la transmission des infections, adaptées aux véhicules sanitaires (14h) ;
- Déontologie : rôle de l'auxiliaire ambulancier, cadre réglementaire et règles professionnelles (7h) ;
- Règles d'ergonomie et gestes de manutention dans la mobilisation des patients (21h) ;
- Règles et sécurité du transport sanitaire (7h) ;
- Formation aux gestes et soins d'urgence (21h).

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

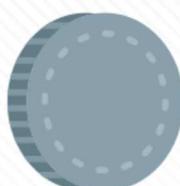
- Alternance d'enseignement théorique et de travaux pratiques ;
- Visite du SAMU et du centre de régulation.

RÉFÉRENT PÉDAGOGIQUE

Agnès ROSSET, infirmière.



2 X 5 JOURS



100€ DE FRAIS
D'INSCRIPTION ET 780€
DE FRAIS PÉDAGOGIQUES